

Un nouveau service départemental dans le secteur médico-social !

Après un peu plus d'un an de fonctionnement, le service ACT (Appartements de coordination thérapeutique) dans le Cher, a été inauguré le mercredi 23 mai 2018, dans les locaux de la Cité Jean-Baptiste Caillaud au Val d'Auron à Bourges.

« Ce nouveau service est à destination de personnes en situation de fragilité sociale souffrants de pathologies chroniques telles le cancer, le sida, le diabète... » a indiqué M. Vincent BARACHET, chef de service ACT. La personne est accueillie dans un logement sur Bourges le temps de l'accompagnement médical et social, nécessaire à son rétablissement au regard de sa situation de fragilité et mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire. « Ce service répond à un réel besoin sur le territoire » a précisé M. Bertrand MOULIN, délégué départemental du Cher de l'agence régionale de santé (ARS) qui finance le dispositif. « Nous avons d'ailleurs profité, dès la première année, de la possibilité d'une extension 3 places supplémentaires par rapport à l'appel à projet initial pour porter l'autorisation de ce nouveau service à 13 places. » Le Dr Hassan MAMOUD, médecin coordinateur du dispositif, a pu mettre en avant, quant à lui, l'importance de l'évaluation médicale en amont de l'admission d'une personne et le travail partenarial essentiel, de médecin à médecin, concernant les situations médicales des résidents.

4^e pôle d'activité de la Cité Jean-Baptiste Caillaud

Comme l'a souligné lors de la cérémonie, la directrice en poste depuis 2016, Mme Delphine COTARD, le service ACT a permis la création d'un nouveau pôle, qui relève du secteur médico-social, au sein de la Cité Jean-Baptiste Caillaud. Celui-ci est venu compléter l'action du pôle « Asile-Intégration » dédié au public Migrants et aux personnes réfugiées et des deux pôles historiques : le pôle Hébergement avec le CHRS « Les Lucioles » et l'hébergement d'urgence, et le pôle Protection de l'enfance avec le centre maternel « Les Lutins » à Ineuil.

Garantir la participation des résidents et redonner du sens à l'accompagnement

La Cité Jean-Baptiste Caillaud étant rattachée - au niveau national - à l'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC), son président, M. Jean-Louis LOIRAT, son administrateur référent, M. Dominique DUBOIS, et son directeur des activités, M. Bruno de LABARTHE représentant le directeur général M. Dominique MANIERE retenu par d'autres obligations, étaient également présents lors de cette cérémonie.

Le président a notamment souhaité revenir sur les valeurs fondamentales humanistes de l'ACSC qui sont ancrées dans les pratiques des professionnels de l'association et qui sont les seules à garantir que la

personne accompagnée reste actrice de son parcours de vie durant son séjour dans l'établissement. Il a ainsi salué la présence de résidents du service ACT à cette inauguration, ainsi que celle de représentants des personnes accueillies de l'ACSC, membre de l'Assemblée des Cités. Plus généralement, il a également appelé de ses vœux à redonner du sens à au travail d'accompagnement en ces temps difficiles.



Photo de gauche : Delphine COTARD, directrice de la Cité Jean-Baptiste Caillaud ; Jean-Louis LOIRAT, président de l'ACSC ; Bertrand MOULIN, délégué départemental du Cher de l'ARS. Photo de droite : élus, financeurs, partenaires et résidents étaient présents à l'inauguration du service ACT.

De nombreux partenaires avaient répondu présents à l'invitation, ainsi que les deux autres financeurs des dispositifs de la Cité Jean-Baptiste Caillaud, la direction départementale de la Cohésion sociale, représentée par M. Benoît LEURET, directeur départemental, et le conseil départemental représenté, entre autres, par la vice-présidente au logement Mme Nicole PROGIN et par la vice-présidente à l'enfance et la famille Mme Sophie BERTRAND.

M. Jean-Louis LOIRAT, pour finir, s'est adressé à l'assistance pour annoncer une deuxième inauguration prévue dans le Cher le 26 juin prochain à la Cité Jean Rodhain de Saint Doulchard, pour célébrer la reconstruction du foyer pour adultes handicapés réalisée par l'OPH du Cher et financée par le conseil départemental.

NOUS CONTACTER

Cité Jean-Baptiste Caillaud - ACSC
Rue de la Vernusse - 18000 Bourges
Tél. : 02.48.50.01.97 - cjbc@acsc.asso.fr

Service ACT
6, allée d'Aveiro - 18000 Bourges
Tél. : 02.48.02.49.10 - act.cjbc@acsc.asso.fr

FICHE SYNTHÉTIQUE Appartements de coordination thérapeutique (ACT) pour le département du Cher de la Cité Jean-Baptiste Caillaud

PUBLIC

Le public ciblé par ce dispositif correspond à des personnes adultes en situation de fragilité psychologique (troubles psychiques modérés) et sociale (situation de précarité) touchées par une pathologie chronique invalidante (cancer, V.I.H, hépatites, sclérose en plaques, diabète ...) et nécessitant des soins et un suivi médical.

L'accueil dans le logement concerne la personne en tant que telle ainsi que sa famille, s'il ne s'agit pas d'une personne isolée. Cependant, les personnes présentant une addiction non accompagnée d'une démarche de sevrage ou présentant certaines pathologies psychiques fortes ne pourront pas être accompagnées dans le cadre de ce dispositif.

DISPOSITIF

Le dispositif ACT doit permettre un hébergement « à titre temporaire pour des personnes atteintes de maladies chroniques en situation de fragilité psychologique et/ou sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, à garantir l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion ». L'hébergement des personnes se fera pour deux logements sur le site de la Cité Jean-Baptiste Caillaud, rue de la Vernusse, et pour les autres logements en diffus dans Bourges.

OUVERTURE DU SERVICE

Depuis novembre 2016

LOCALISATION DU SERVICE

Les bureaux du service ACT se situent à Bourges dans le quartier du Val d'Auron (derrière le centre commercial du Val d'Auron); Service ACT (Appartements de coordination thérapeutique) - 6, allée d'Aveiro 18000 Bourges

ÉQUIPE

Sous la responsabilité du chef de service, l'équipe pluridisciplinaire est principalement composée d'un médecin coordinateur (à temps partiel), d'une infirmière coordinatrice (à temps partiel) et d'intervenants sociaux. Le médecin coordinateur et l'infirmière coordinatrice ne dispensent pas de soins dans le cadre de ce dispositif.

FINANCEMENT

Le dispositif est financé par l'agence régionale de santé (ARS). Une participation financière de l'utilisateur est également prévue, si celui-ci dispose de ressources suffisantes.

MODALITÉ D'ADMISSION

Afin que les candidatures soient étudiées en commission d'admission (équipe pluridisciplinaire), il est nécessaire que la candidature comporte une demande d'admission, un dossier médical et un dossier social.